

Champs linguistiques
RECUEILS

Ivan EVRARD, Michel PIERRARD
Laurence ROSIER et Dan VAN RAEMDONCK (dir.)

Avec la collaboration de
Marie-Ève Damar et Lionel Meinertzhagen

Représentations du sens linguistique III

Actes du colloque international de Bruxelles (2005)

de boeck  duculot

Représentations du sens linguistique III

Actes du colloque international de Bruxelles (2005)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

SECTION 1 : REPRÉSENTATION DU SENS LINGUISTIQUE ET SYNTAXE : LA PRÉDICATION SECONDE

Borillo, Andrée	
Quelques formes de prédication seconde appliquées à l'expression de relations temporelles	17-30
Bril, Isabelle	
Prédication seconde dans les langues océaniques.....	31-46
Corminboeuf, Gilles	
Régimes et circonstants adjectivaux.....	47-60
Détrie, Catherine	
Le détachement apostrophique modifie-t-il l'organisation prédicative de l'énoncé hôte ?	61-74
Furukawa, Naoyo	
Ils sont nombreux qui pleurent : incidence progressive et prédication seconde	75-88
Havu, Eva & Michel Pierrard	
Prédications secondes adjectivantes : l'interprétation des participes présents adjoints	89-104
Tobback, Els	
L'attribut de l'objet avec et sans comme. Types de prédication et rapports avec le verbe recteur	105-120
Tortérat, Frédéric	
L'apostrophe désignative, en termes de prédication seconde.....	121-132

SECTION 2 : REPRÉSENTATIONS DU SENS LINGUISTIQUE ET
LINGUISTIQUES DISCURSIVES : LES SENS EN MARGE

Celle, Agnès	
Entre discordance et ajustement inter-énonciatifs	135-148
Chateau, Laurette	
Le modèle Sémantique des Possibles Argumentatifs : de la poule à la « poule au pot d'échappement »	149-160
Chmelik, Erzsébet	
Des énoncés para-doxaux aux observables de la sémantique.....	161-174
Q. de Creus, Susana, & Leci Borges Barbisan	
Étude linguistique d'expressions idiomatiques dans le cadre de l'argumentation dans la langue	175-188
Galatanu, Olga	
La « stéréophagie », un phénomène discursif de déconstruction-reconstruction de la signification lexicale.....	189-208
Menuet, Laetitia	
Jeux discursifs : les générateurs de textes aléatoires.....	209-222
Morel, Marie-Annick	
Gestion de la formulation et construction du sens dans le dialogue oral en français. L'apport de l'intonation et de la mimique- gestuelle.....	223-240
Richard, Elisabeth & Blandine Pennec	
La relance syntaxique : le rattrapage d'une rupture ?	241-252
Raccah, Pierre-Yves	
Quelques remarques de sémantique contrastive sur l'exagération en espagnol, français et italien.....	253-270
Verine, Bertrand	
L'opposition aspectuelle global vs sécant marginalisée par les traductions de l'espagnol au français	271-282

SECTION 3 : HISTOIRE DES REPRÉSENTATIONS DU SENS
LINGUISTIQUE : LE DOMAINE DU VERBE

Colombat, Bernard	
Les fondements sémantiques de la transitivité : à la recherche de la personne	285-318
Fournier, Jean-Marie	
Court de Gébelin et l'émergence de l'historiographie des sciences du langage au 18e siècle.....	319-332

Godart-Wendling, Béatrice	
Histoire d'une tension : le calcul du sens des verbes et le respect de la compositionnalité en Grammaire Catégorielle	333-344
Gorgatchev, Bissrra	
Un modèle cognitif de description linguistique et la sémantique du present perfect en anglais.....	345-358
Mellet, Sylvie	
La place et la représentation du sens dans l'analyse du système verbal latin par les grammairiens anciens	359-370
Pino Serrano, Laura	
Intransitivité, transitivité et constructions verbales : de la grammaire scolaire à la grammaire moderne.....	371-382
Spitzl-Dupic, Friederike	
Approches de la diathèse dans les grammaires générales en Allemagne entre 1715 et 1803	383-396
Vagner, Cécile	
Nous nageons dans la confusion.	
La lutte des classes : V _{mouvement} ou V _{psychologique} ?	397-416

QUELQUES REMARQUES DE SÉMANTIQUE CONTRASTIVE SUR L'EXAGÉRATION EN ESPAGNOL, FRANÇAIS ET ITALIEN

Pierre-Yves Raccah
CNRS

Lorsqu'on demande à un locuteur hispanophone ou italoophone pourquoi l'expression « *mucho demasiado* » ou « *molto troppo* » provoque l'hilarité, il répond, invariablement (dans sa langue, bien sûr), que si c'est déjà trop, ça ne peut pas être encore plus « trop ». L'hispanophone, pourrait même ajouter (toujours dans sa langue) que *trop*, c'est déjà *très beaucoup* et, comme dirait l'italien (toujours dans sa langue), on ne peut pas *trop exagérer* sans provoquer la moquerie...

Pour comprendre l'intérêt d'étudier ces réactions, il faut tenir compte de ce que, en premier lieu, il est exact que « *mucho demasiado* » et « *molto troppo* » sont inacceptables en espagnol et en italien (respectivement) et provoquent fréquemment l'hilarité ; en deuxième lieu, ces réponses sont effectivement celles qu'on entend le plus souvent, même (j'ai honte de devoir le dire) dans la bouche d'intellectuels dont les préoccupations ne sont pas très éloignées de celles de la sémantique des langues. En troisième lieu, il est intéressant de remarquer qu'on obtient ces réponses même de locuteurs qui parlent correctement le français, l'anglais ou l'allemand, et qui savent donc que, dans ces langues, « beaucoup trop », « much too much », et « viel zu viel » sont tout à fait corrects. Enfin, il faut encore savoir que « *muy mucho* » est correct en espagnol, et que, en italien, on peut « *esagerare troppo* ».¹

L'objectif de ce travail n'est pas de proposer des raisons pour lesquelles certaines langues permettent ces expressions et d'autres ne les permettent pas : cette question reste ouverte et le restera sans doute longtemps. Ce que nous essayons de comprendre c'est la nature de la représentation du sens de « beaucoup » et de « trop », ainsi que de celle

¹ Sauf pour quelques rares locuteurs italiens (que je soupçonne d'être 'francisés', 'anglicisés' ou 'germanisés'...).

de leurs ‘équivalents’ en italien et en espagnol, que les locuteurs espagnols, italiens et français avoir pour pouvoir penser sérieusement ce qui les conduit aux réactions que nous venons de voir.

Après avoir montré en quoi les représentations ‘populaires’ de « trop » sont erronées, nous tenterons notre chance avec d’autres représentations, plus linguistiques et montrerons, pour certaines d’entre elles, qu’elles sont... beaucoup trop... influencées par lesdites représentations ‘populaires’ et deviennent contradictoires dès qu’on tente d’en examiner les conséquences avec un peu de rigueur. Nous proposerons une nouvelle description de « trop » en termes de contraintes sur les orientations des champs topiques des topoi discursifs utilisés.

La généralisation de cette démarche descriptive aux ‘équivalents’ espagnol et italien de « trop » nous fournira des hypothèses pour comprendre ce qui sous-tend la non-explication, mentionnée plus haut.

On examinera ensuite l’intérêt théorique de cette description.

1. Représentations populaires de « trop »

La première idée qui vient à l’esprit lorsqu’on se penche sur la sémantique de « trop » est que ce morphème sert à indiquer qu’un seuil a été franchi. La deuxième idée, qui accompagne généralement la première (mais qui est conceptuellement à distinguer) est que, au-delà de ce seuil, l’état de choses auquel renvoie ce que « trop » modifie est négatif. Ainsi,

(1) Jean a trop mangé

est, en général, interprété comme indiquant que la quantité d’aliments que Jean a ingérés dépasse une certaine limite et que ce dépassement entraîne ou entraînera des conséquences négatives (pour Jean lui-même ou pour tout autre personne ou ensemble de personnes...).

Cette conception, que nous appellerons *Représentation Référentielle avec Seuil (RRS)* peut être illustrée par le schéma suivant :

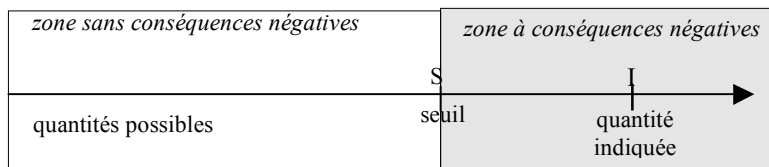


Schéma 1 : RRS

dans lequel le segment SI indiquerait la *quantité excédentaire*, celle qui se situe au-delà du seuil.

1.1. *Avantages*

La *RRS* permet de prévoir correctement que tout énoncé de la forme « X a trop Vé » (où V représente n'importe quel verbe intransitif)

- 1) doit être interprété comme signifiant que X a Vé au-delà d'un seuil S ;
- 2) doit être interprété comme signifiant que ce dépassement du seuil S a eu, a, ou aura une ou des conséquences négatives pour X ou pour toute autre entité.

Un autre avantage de la *RRS* est qu'elle permet d'interpréter correctement un énoncé du type de

(1b) Jean a beaucoup trop mangé

comme signifiant que la *quantité excédentaire* SI, relative à ce que Jean a mangé au-delà du seuil, est grande. En généralisant, la *RRS* permet de prévoir correctement que tout énoncé de la forme « X a beaucoup trop Vé » (où V représente n'importe quel verbe intransitif) doit être interprété comme ajoutant simplement à l'interprétation de « X a trop Vé », l'idée que le segment SI, mesurant la *quantité excédentaire*, est grand, selon l'opinion du locuteur.

Une deuxième généralisation, aux emplois de « trop » comme modificateur d'adjectifs ou même d'adverbes semble passer sans difficulté majeure : ainsi,

(2) Paul est trop grand

(2b) Paul est beaucoup trop grand

doivent être interprétés comme indiquant que la taille de Paul dépasse un certain seuil au-delà duquel s'ensuivent des conséquences négatives non précisées, (2b) ajoutant que ce dépassement est ample.

La *RRS* permet donc de décrire correctement et simplement les énoncés contenant « beaucoup trop », en imposant l'hypothèse, somme toute assez raisonnable, que, dans ces énoncés, l'interprétation ordinaire de « beaucoup » s'applique au segment SI intervenant dans l'interprétation de « trop ».

1.2. *Inconvénients*

Malgré ces avantages, nous devons rejeter la *RRS*, pour deux raisons, que nous allons voir maintenant, et qui ont trait, toutes deux, à l'inadéquation d'une représentation référentielle. On verra par la suite, au paragraphe 2, que, dans une représentation non référentielle, c'est la notion de seuil qui est problématique, mais ce n'est pas cette dernière qui intervient dans les raisons d'abandonner la *RRS*.

1.2.1. Vers une prise en compte des points de vue

Si une description référentielle de « trop », comme la *RRS*, était adéquate, il y aurait incompatibilité logique entre (1) et (1n)

(1n) Jean n'a pas mangé trop

ce qui fait que, de (1) et (1n), l'un ou l'autre, mais pas les deux, devrait être vrai d'une situation donnée, indépendamment de quoi que ce soit qui ne relève pas des éléments de la situation auxquels il est possible de faire référence. Ainsi, d'une part, il serait contradictoire de soutenir conjointement (1) et (1n) ; et, d'autre part, si deux locuteurs proféraient chacun l'un des énoncés, l'un aurait tort et l'autre raison. Or, chacune de ces deux éventualités est contraire à ce qui est observable.

En effet, en ce qui concerne le premier point, il n'est pas *toujours* contradictoire de soutenir à la fois (1) et (1n) :

(1c) Jean a mangé trop pour que son analyse sanguine soit significative, mais il n'a pas mangé trop pour les autres examens²

n'est pas un énoncé incohérent. Cet exemple nous permet d'entrevoir la raison qui fait que (1) et (1n) ne sont pas systématiquement contradictoires : les compléments introduits par « pour » indiquent que les points de vue devront jouer un rôle dans la description de « trop ». C'est cette piste qui conduira à une description plus adéquate de « trop ».

En ce qui concerne le second point, si les états de fait décrits par (1) et par (1n) étaient incompatibles, lorsque deux locuteurs profèrent, l'un (1) et l'autre (1n), nous devrions nécessairement admettre que l'un se trompe ou ment et l'autre dit la vérité. Or, en fait, dans ce type de situations, tout ce qu'il est possible de dire c'est que les deux locuteurs *ne sont pas du même avis*, qu'ils *ne sont pas d'accord*, que leurs *opinions divergent* ; qu'ils *n'ont pas le même point de vue*. On en revient à cette idée de *point de vue*, qu'il faudra bien finir par prendre au sérieux...

1.2.2. Plusieurs langues pour une seule référence...

La seconde raison majeure de l'inadéquation de la *RRS* tient à une simple question de bon... sens... : en espagnol comme en italien, comme d'ailleurs en n'importe quoi, la longueur d'un segment est toujours la même ; et rien n'interdit, dans ces langues (ni dans n'importe quelle langue), de considérer qu'une longueur est grande. Il en résulte que, si la *RRS* était acceptable, ni l'italien, ni l'espagnol ne

² Le fait que « Jean » soit remplacé par le pronom « il » dans le deuxième segment ne peut pas constituer une objection dans le cadre d'une description référentielle.

devraient ‘interdire’ les équivalents de « beaucoup trop ». Or, de même que les explications farfelues citées en introduction ne tenaient pas compte des faits observables dans d’autres langues que l’italien ou l’espagnol, le maintien de la *RRS* devient aussi farfelu, puisqu’il ne tient pas compte des faits observables en italien et en espagnol³. Pour s’accrocher à la *RRS*, il est indispensable de faire l’hypothèse qu’elle ne permet de décrire les équivalents de « trop » que pour le français, l’anglais, l’allemand, et encore quelques langues : pour toutes les autres langues, il faut trouver un autre système de description. Il serait alors loisible de supposer que quelques langues privilégiées sont référentielles, tandis que d’autres ne le sont pas, et d’en inférer quelques explications de la répartition des richesses dans la planète...

Ce genre d’excès s’est déjà vu ; mais si l’on ne veut pas... trop exagérer..., on est amené à considérer que, la *RRS* n’étant pas acceptable pour certaines langues, elle est *essentiellement* erronée. On s’éloignera donc des représentations référentielles, trop naïves, et l’on cherchera du côté des descriptions linguistiques. Par souci de rigueur, nous présentons au préalable quelques un des aspects de notre terminologie qui marquent des choix que nous avons faits en ce qui concerne notre conception générale de la sémantique. Nous ne pouvons, ici, que faire allusion aux justifications de ces choix, et renvoyons à d’autres publications pour un approfondissement.

1.3. Préalables terminologiques et conceptuels

Nous considérons la sémantique comme

la science des contraintes que les unités linguistiques imposent sur la construction du sens des énoncés de ces unités

et admettons donc qu’une description sémantique d’une langue humaine est la description de l’ensemble des contraintes que les mots et les structures de cette langue imposent à la construction des sens des énoncés de cette langue. Ces contraintes évoluent diachroniquement, et l’un des facteurs de cette évolution est la *crystallisation*, en langue, des interprétations de certains discours.

Néanmoins, il résulte de cette caractérisation que la description sémantique synchronique des phrases d’une langue est, d’une part, *indépendante des énoncés et des discours* (puisque’elle consiste en *contraintes* imposées par les langues) et, d’autre part, *fondée*

³ À titre anecdotique, mentionnons que *toutes* les occurrences de « mucho demasiado » dans le corpus de la langue espagnole de la Real Academia de España (RAE), contiennent une virgule ou un tiret entre « mucho » et « demasiado »...

empiriquement (puisqu'elle est basée sur l'*observation* des énoncés et des discours).

Afin de prendre en compte, avec rigueur, les conséquences de cette manière de caractériser l'objet d'étude de la sémantique, nous tenterons de nous conformer le plus scrupuleusement possible à la terminologie que nous explicitons comme suit.⁴

1.3.1. Énoncé, phrase ; situations d'énonciation et d'interprétation

Nous appellerons *énoncé* toute manifestation langagière observable d'une *phrase* dans une *situation*. Un énoncé est donc caractérisé par le couple : <phrase,situation>. Un discours est une suite d'énoncés.⁵ Pour être plus précis, nous serons amené, dans certains cas, à distinguer la *situation d'interprétation* de la *situation d'énonciation*, les deux n'étant pas nécessairement confondues : nous caractériserons alors l'énoncé par le triplet <phrase,Se,Si>, où Se et Si désignent respectivement des situations d'énonciation et d'interprétation.⁶

La caractérisation que nous avons donnée de l'objet d'étude de la sémantique nous amène à considérer le *sens de l'énoncé* comme le résultat de la construction cognitive que sa compréhension suppose. Nous appellerons alors *signification d'une phrase* l'ensemble des *contraintes* que cette phrase impose à la construction du sens de ses énoncés.

En particulier, prenant au sérieux la constatation suivante :

S'il est vrai que tous les énoncés ne sont pas nécessairement des argumentations, il n'en est pas moins vrai que toute phrase, quelle qu'elle soit, peut être énoncée dans un objectif et avec des effets argumentatifs.

nous admettons avec les ducrotiens que les phrases des langues humaines donnent des instructions sur les argumentations dans lesquelles leurs énoncés peuvent intervenir. Puis, en nous fondant sur le

⁴ Nous demandons par avance au lecteur d'excuser l'éventuelle impression désagréable que provoque parfois une telle explicitation, qui, dans le cas qui nous concerne, sera heureusement de courte durée.

⁵ Nous n'aurons pas besoin, dans cette étude, d'une caractérisation plus précise du concept de discours par rapport à celui d'énoncé (toute suite d'énoncé n'est pas nécessairement un discours) : cela ne préjuge pas de l'importance d'une telle caractérisation pour d'autres tâches relevant de la sémantique, ou de l'analyse du discours (voir, par exemple, Forget (2003)).

⁶ En toute rigueur, il faudrait encore opérer une distinction entre le concept de *situation de référence* (qui renvoie aux caractéristiques de ce dont l'énoncé parle) et celui de *situation d'énonciation* (qui renvoie aux caractéristiques de l'énonciation elle-même). Nous n'aurons pas besoin d'une telle précision dans les analyses que nous présentons dans cet article : nous nous contenterons de parler de *situation relative à un domaine*.

fait qu'une argumentation vise à faire adopter un point de vue tout en supposant admis d'autres points de vue, nous nous proposons de décrire, dans un système unifié (la *Sémantique des Points de Vue*), et les orientations argumentatives et les points de vue, et assignons pour tâche à la sémantique de décrire les contraintes que les unités linguistiques imposent aux points de vue visés par les énoncés, mais aussi aux points de vue supposés par ces énoncés.

Enfin, nous devons parfois distinguer le concept de *locuteur* (entité théorique, responsable de l'énonciation) de celui d'*énonciateur* (entité théorique à qui sont attribués des *points de vue* par le *locuteur*).⁷

1.3.2. Corollaires

Il devient nécessaire d'opérer une distinction entre le concept de *mot énoncé* et celui de *mot de phrase* : le premier a un *sens* (caractérisé par son rôle dans le *sens* de l'énoncé global), tandis que le second a une *signification* (laquelle consiste dans l'ensemble des *contraintes* que ce *mot-de-phrase* impose à la *construction du sens de l'énoncé*).

Ces distinctions terminologiques nous amènent à observer que la description, même rigoureusement motivée du *sens d'un mot* (ou d'un groupe de mots) dans un énoncé ne constitue pas la description de la *signification* du *mot-de-phrase* qui lui est sous-jacent. Les lexicographes connaissent bien les difficultés qui peuvent surgir de cette différence, puisque leur tâche consiste à décrire la *signification* des *mots-de-phrases*, en fondant leurs description sur l'observation des *sens* des *mots-d'énoncés* auxquels ils donnent lieu dans différentes catégories de situations.

Néanmoins, même si les deux descriptions sont de natures différentes, la description de la *signification* d'un *mot-de-phrase* doit rendre compte des différents *sens* des *mots-d'énoncés* auxquels il est sous-jacent, et, en particulier, indiquer les points de vue qu'il est nécessaire d'adopter pour pouvoir interpréter l'énoncé.

Les contraintes lexicales sur les points de vue qui sont les plus faciles à observer proviennent des mots *euphoriques* et *dysphoriques* : il s'agit de jugements de valeur directement associés à ces mots, en toute situation relative à un domaine donné⁸.

⁷ Voir, notamment, Ducrot (1996), inspiré de Bakhtine / Voloshinov (1929/1977). Pour des détails et des justifications conceptuelles, nous renvoyons à Raccah (1990), (2002), (2005).

⁸ Rappelons que la notion, un peu floue, de situation relative à un domaine donné, renvoie à la prise en compte des rapports entre situation d'énonciation et situation de référence, dans une situation d'interprétation (cf. § 1. 1).

Ainsi, par exemple, le mot français « malhonnête » a ceci de particulier que, lorsqu'il qualifie une personne, il indique que le locuteur de tout énoncé d'une phrase le contenant se présente comme portant un jugement négatif sur la personne qualifiée. Il est remarquable que, même dans une conversation entre malfaiteurs, le mot « malhonnête » ne peut pas évoquer un jugement positif (sauf à provoquer un effet comique). De tels mots sont appelés *dysphoriques*. D'une manière analogue, le mot français « honnête » a ceci de particulier que, lorsqu'il qualifie une personne, il indique que le locuteur de tout énoncé d'une phrase le contenant se présente comme portant un jugement positif sur la personne qualifiée. De tels mots sont appelés *euphoriques*.

Enfin, les autres contraintes proviennent des mots "ordinaires" : il s'agit de 'mini-programmes' argumentatifs⁹ déclenchés par des mots évoquant des points de vue qui s'appuient sur d'autres points de vue : le jugement évoqué par ces mots peut être positif ou négatif, mais il est contraint par le jugement que l'interprète porte sur d'autres entités que celle que le mot évoque.

2. Un essai de représentation linguistique de trop avec seuil

Dans ce paragraphe, nous présentons brièvement les anciennes descriptions de « trop ». Dans un premier temps, on n'abandonnera pas l'idée de seuil, qui semble satisfaire l'« intuition ». C'est dans le paragraphe 3 que nous proposons une description alternative.

Les premières descriptions de « trop » visent à rendre compte d'un ensemble de faits que l'on peut illustrer par la dissymétrie entre les deux groupes d'exemples (3a)-(3c) et (4a)-(4c). Soulignons qu'il s'agit seulement d'un premier groupe de faits : nous en verrons d'autres dans la suite de l'analyse.

Inverseur

- (3a) « Il est grand, il pourra plaire à Marie »
- (3b) « Il est trop grand, il ne lui plaira pas »
- (3c) *« Il est trop grand, il lui plaira beaucoup »

Intensifieur

- (4a) « Il est grand, il déplaira à Marie »
- (4b) *« Il est trop grand, il ne lui déplaira pas »
- (4c) « Il est trop grand, il lui déplaira beaucoup »

Dans le groupe (3), la présence de « trop » suggère l'inversion d'une appréciation positive liée à l'adjectif, et semble incompatible avec un

⁹ Cf. Raccach (2002) ou (2005).

renforcement ; tandis que dans le groupe (4), la présence de « trop » suggère un renforcement de cette même appréciation et semble incompatible avec une inversion.

Avant d'aller plus loin, il est important d'expliciter l'usage *en sémantique* du signe métalinguistique ‘*’, emprunté à la syntaxe, avec un changement de sens.

Alors qu'en syntaxe, le signe métalinguistique ‘*’ indique, à tort ou à raison, qu'une suite de signes appartenant à la langue étudiée n'appartient pas à la langue étudiée, ce même signe, en sémantique, indique que les énoncés d'une suite de signe, considérée comme appartenant à la langue étudiée, ne sont interprétables que moyennant des hypothèses précises sur les situations d'énonciation et d'interprétation de ces énoncés. Ainsi, par exemple, l'astérisque qui précède la phrase (5)

(5) * Jean a couru ; il a même couru lentement

n'indique pas que cette phrase est ‘inacceptable’, ni que ses énoncés sont ininterprétables : il indique que ce qui rend possible l'interprétation d'un énoncé de (5) ne peut pas être trouvé dans la phrase elle-même, mais doit être cherché dans la situation¹⁰ : en l'occurrence, pour pouvoir comprendre un énoncé de (5), il faut supposer que, dans la situation d'énonciation, le déplacement auquel le locuteur se réfère en employant le mot « courir » est considérée comme plus lent qu'un autre déplacement (par exemple, *voler*). Moyennant cette hypothèse, en effet, les énoncés de (5) deviennent interprétables. L'impression de non-acceptabilité sémantique est due au caractère ‘non standard’ de telles hypothèses, qui semblent parfois ‘capilotractées’.

Ainsi, ceux des énoncés de notre exemple (3c) qui sont interprétables doivent renvoyer à une situation à propos de laquelle il a été clairement établi que les hommes trop grands (selon des critères indépendants des goûts de Marie) plaisent beaucoup à Marie : dans ces situations, mais seulement dans ces situations, (3c) est tout à fait interprétable.

Le phénomène sémantique illustré par les deux séries d'exemples ci-dessus a été décrit comme suit :

La langue française possède deux mots « trop », un *inverseur* et un *intensifieur*, définis de la manière suivante :

Inverseur

Dans l'expression [*trop adj*], si *adj* évoque un point de vue positif, [*trop adj*] évoque un point de vue négatif

¹⁰ Rappelons que le sens d'un énoncé dépend et de la phrase *et* de la situation.

Intensifieur

Dans l'expression [*trop adj*], si *adj* évoque un point de vue négatif, [*trop adj*] évoque un point de vue négatif

Cette manière de présenter les observations suggère qu'il y a deux « trop » en français. Une telle hypothèse est peu économique et ne serait nécessaire que si l'on pouvait exhiber un cas où le même adjectif, exprimant un même point de vue, pouvait se combiner aussi bien avec un « trop » inverseur qu'avec un « trop » intensifieur. Ce qui n'est pas le cas...

La description ducrotienne, dans le cadre ancien des échelles argumentatives, visait à éviter ce problème. Elle utilise la notion de *seuil d'inversion*.

2.1. Le modèle des échelles argumentatives

Pour comprendre la description ducrotienne, il est nécessaire de comprendre, au préalable, le modèle des échelles argumentatives.

Dans ce modèle, chaque énoncé est caractérisé par l'ensemble des enchaînements argumentatifs qu'il permet. De plus, si un énoncé E_2 est caractérisé par un ensemble d'enchaînements qui contient strictement l'ensemble qui caractérise l'énoncé E_1 , on dira que $E_2 \gg E_1$.

L'ensemble ordonné d'énoncés E_1, E_2, \dots, E_n (dans lequel, pour tout i , $E_{i+1} \gg E_i$) est appelé « *échelle argumentative* »

Remarque :

Le modèle des échelles argumentatives est fidèle à ce que certains appellent le « dogme » du structuralisme, selon lequel les descriptions de la langue ne peuvent être faites qu'en des termes renvoyant à des entités linguistiques. Mais cette 'fidélité' n'est acquise qu'au prix de l'assimilation de deux types d'entités linguistiques : les phrases et les énoncés...####

2.2. La description de « trop » en termes de seuil

Dans le cadre du modèle des échelles argumentatives, une description unifiée de « trop » est possible, moyennant l'introduction de la notion de *seuil d'inversion*, qui est caractérisé par la propriété suivante.

Les échelles argumentatives associées aux adjectifs indiquant un point de vue positif contiennent un seuil tel que, si l'intensité de la propriété à laquelle l'adjectif renvoie dépasse ce seuil, le jugement s'inverse et devient négatif.

Application :

- Lorsque « trop » s'applique à un tel adjectif, il indique que l'intensité dépasse le seuil, d'où l'inversion du point de vue.
- Lorsqu'il s'applique à un adjectif à jugement négatif, un tel seuil n'existe pas et le jugement ne s'inverse pas.

Cette description, qui semble fidèle à l'intuition que les sujets parlants peuvent avoir de la langue française, présente l'avantage qu'elle unifie les deux « trop » que la présentation initiale supposait : il n'est plus nécessaire de postuler qu'un « trop », mais il reste nécessaire de postuler deux catégories d'adjectifs, en fonction des jugements positifs ou négatifs que les énoncés qui les contiennent suggèrent.

S'il est vrai qu'une distinction entre adjectifs 'positifs' et adjectifs 'négatifs' semble conforme à l'intuition¹¹, il ne s'agit que d'une distinction entre mots-de-discours, et non pas d'une distinction entre mots-de-phrase : en effet, un même mot-de-langue, comme, par exemple, l'adjectif « vert » peut exprimer un jugement négatif dans certaines situations (à propos d'un fruit qu'il est question de manger, « trop vert » n'inverse pas « vert »), et positif dans d'autres situations (à propos du feuillage d'un arbre, lorsque « trop vert » est acceptable, il inverse « vert »).

Mais cette description présente un inconvénient beaucoup plus grave : elle est inconsistante avec les hypothèses du modèle des échelles argumentatives, sans lequel, pourtant, elle ne peut pas être formulée.¹²

En effet, la relation d'ordre des échelles argumentatives est définie en termes d'argumentation et non pas d'intensité de l'application d'une propriété. Cette caractéristique est essentielle à la conception ducrotienne : y renoncer obligerait à renoncer au programme structuraliste, puisqu'il faudrait alors décrire la sémantique à partir de l'état du monde.

L'existence d'un *seuil d'inversion* est donc contradictoire avec la définition des échelles, puisque, en franchissant le seuil,

- d'une part, on atteindrait un argument plus fort qu'en dessous du seuil (définition de la relation d'ordre) mais,

¹¹ Il resterait encore à montrer que cette distinction, intuitivement acceptable, entre 'positif' et 'négatif' étaye une distinction sémantiquement pertinente entre deux catégories d'adjectifs, ce qui n'est probablement pas le cas... Mais cette discussion nous éloignerait de notre objectif.

¹² Il est intéressant de remarquer que, dans la critique que Marion Carel adresse à la description de « trop » en termes d'échelles argumentatives (Carel 1995), bien qu'elle semble reconnaître cette inconsistance, et refuse explicite de recourir à la notion de *dépassement de seuil* (p. 188), Carel continue à parler de « « trop » inverseur » et de « « trop » non inverseur ».

- d'autre part, on atteindrait un argument plus faible qu'en dessous du seuil (définition de la notion de seuil d'inversion).

Nous nous fixons donc pour objectif de proposer une description de « trop » qui ne fasse pas intervenir la notion de seuil et qui n'oblige pas à admettre l'hypothèse non justifiée que la langue française possède deux « trop ».

3. Une description de « trop » qui n'est pas de trop

Les faits que nous avons présentés au paragraphe 3.1 et dont toute description de « trop » doit rendre compte, seront d'abord réorganisés, pour en permettre une formulation plus économique. Nous énoncerons ensuite un fait supplémentaire, dont la prise en compte permettra une formulation améliorée du phénomène à décrire. C'est au paragraphe 3.3 que nous proposerons une description de « trop », dans le cadre de la sémantique des points de vue, description qui rend compte de l'ensemble des phénomènes pris en considération.

3.1. Réorganisation des faits

Les faits qui sont rappelés au paragraphe 2, et que nous reproduisons ci-dessous pour faciliter le raisonnement

<i>Inverseur</i>	<i>Intensifieur</i>
Dans l'expression [<i>trop adj</i>], si <i>adj</i> évoque un point de vue positif, [<i>trop adj</i>] évoque un point de vue négatif	Dans l'expression [<i>trop adj</i>], si <i>adj</i> évoque un point de vue négatif, [<i>trop adj</i>] évoque un point de vue négatif

peuvent être présentés de manière plus simple :

Quelle que soit l'orientation de *adj* ([bon] ou [mauvais]),
l'orientation de *trop adj* est [mauvais]

de sorte que, aussi bien la distinction entre deux « trop » que celle qui avait été faite entre deux catégories d'adjectifs apparaît clairement inutile. Le lecteur se convaincra sans difficulté que cette formulation plus simple est vraie si et seulement si la première formulation l'est.

« Trop » apparaît donc comme un modificateur qui 'négativise' tout adjectif. Néanmoins, cette propriété n'est vraie que des mots-de-discours, et il est nécessaire d'approfondir l'analyse pour qu'il soit possible d'en tirer une description des mots-de-langue.

3.2. Une observation ‘supplémentaire’

L’approfondissement de l’analyse s’appuie sur une observation qui, formulée de manière simple mais peu rigoureuse, donne quelque chose comme :

[trop *adj*] signifie toujours [trop *adj* pour R]

Ainsi, « trop grand » dans les énoncés (3b) et (3c) signifie « trop grand pour plaire à Marie », tandis que, dans les énoncés (4b) et (4c), « trop grand » signifie « trop grand pour déplaire à Marie ».

Cette propriété de « trop » peut être formulée en des termes plus précis : nous sommes amenés à admettre que

Pour tout énoncé $E(P, S_e, S_i)$ dans lequel P est une phrase de la forme « X est trop Y », il existe une phrase R telle que l’énoncé $E(P', S_e, S_i)$, dans lequel P' est une phrase de la forme « X est trop Y pour R », a exactement le même sens que $E(P, S_e, S_i)$.

Ainsi, cette observation exprime que l’utilisation de « trop » devant un adjectif Y rend manifeste l’existence d’un point de vue, explicite ou implicite, à travers lequel l’adjectif Y est considéré.

3.3. Conséquence

La réorganisation des faits prend la forme suivante :

Présentation unifiée améliorée :

Quelle que soit l’orientation de *adj* ([bon pour R] ou [mauvais pour R]), l’orientation de *trop adj* est [mauvais pour R].

Conformément aux résultats de la discussion qui précède, nous considérerons que c’est de ce fait qu’une théorie sémantique doit rendre compte.

4. « Trop » dans la Sémantique des points de vue

Pour rendre compte des faits observables, il n’est pas suffisant, bien entendu, d’être en mesure d’exprimer les faits en question : il faut aussi que les descriptions de ces faits soient dérivables d’autres descriptions¹³. Par ailleurs, puisque nous visons une description sémantique, les descriptions sur lesquelles nous nous fonderons ne peuvent pas faire appel à l’orientation argumentative des énoncés, qui dépend de la situation, mais seulement aux contraintes que la phrase impose à ces orientations argumentatives. Ainsi, nous sommes amenés à présenter un modèle général de description de ces contraintes, dans

¹³ Voir, à ce sujet, Raccach (1995) ou (2005).

lequel les faits relatifs à « trop » que nous avons réélaborés seront décrits : il s'agit du modèle topique, issu de la Théorie de l'Argumentation dans la Langue, qui est utilisé, moyennant quelques ajustements, dans le cadre de la Sémantique des Points de Vue.

4.1. Brève présentation du modèle topique

Nous avons entrevu, au paragraphe 1.3, que les mots et les structures d'une langue contraignent les points de vue que le locuteur qui les emploie prétend avoir sur les entités que ces mots évoquent, ou qu'il attribue à l'un de ses énonciateurs. Nous avons évoqué le fait que les mots ordinaires imposent des contraintes sur les points de vue et, plus précisément, sur la nature des points de vue que les énoncés peuvent évoquer. Enfin, nous avons vu que les points de vue évoqués par les mots-de-discours sont contraints par les jugements que l'interprète porte sur d'autres entités que celles que les mots évoquent, et que cette caractéristique devait apparaître dans la description des mots-de-langue : ces derniers déclenchant des 'mini-programmes' argumentatifs évoquant des points de vue qui s'appuient sur d'autres points de vue.

Les points de vue que ces mots-de-langue suggèrent s'expriment, dans le modèle topique, par des *champs topiques lexicaux*, qui ont la particularité de permettre de décrire un point de vue sur une entité au moyen de points de vue sur d'autres entités.

Un *champ topique* est caractérisé par une règle d'inférence graduelle, appelée *topos*. Un topos est une catégorie de *garants d'argumentation*, indiquant la prise en compte d'une corrélation entre deux entités. La rhétorique a montré que ces *garants* sont présentés par les locuteurs comme généraux et partagés par l'ensemble de la communauté linguistique (*intersubjectivité*). Ces caractéristiques se répercutent sur les *topoi*, qui sont donc aussi présentés comme généraux et comme partagés. Étant une catégorie de *garants*, le topos a, en outre, une structure graduelle et forme générale est :

//plus (ou moins) X est P, plus (ou moins) Y est Q//

où P et Q sont des champs topiques (définis, donc, eux-mêmes, par d'autres champs topiques).

La prise en compte de la corrélation entre les deux entités est *discursive* : rien n'empêche un locuteur d'admettre un topos dans un discours et d'admettre le topos contraire dans un autre. Néanmoins, l'hypothèse des *champs topiques lexicaux* suppose que la langue 'choisit' certains *topoi* pour les cristalliser dans ses mots, sous forme de champs topiques. Les *topoi* discursifs sont alors contraints par ces champs topiques lexicaux, sans, pour autant, être totalement déterminés par eux.

Ainsi, la description du mot français « riche » fera appel au champ topique

possession → potentialité → positif

(la possession, vue du point de vue du pouvoir qu'elle confère, lequel est lui-même vu positivement), ou au champ topique

possession → potentialité → négatif

(la possession, vue du point de vue du pouvoir qu'elle confère, lequel est lui-même vu négativement),

en fonction de l'idéologie qui déterminera le jugement sur le pouvoir. On peut ainsi rendre compte de celui des effets sémantiques de l'exemple (6)

(6) Jean est riche, il doit donc avoir beaucoup d'amis

qui concerne le jugement qu'il suggère sur les amis de Jean... : le fait d'utiliser « riche » comme argument pour « avoir des amis » contraint le point de vue sur les « amis » au moyen du champ topique de « riche », c'est-à-dire, le champ topique du pouvoir...

4.2. Description topique de « trop »

Dans un énoncé d'une phrase de la forme X est trop Y {pour R}, « trop » donne comme instruction de considérer que l'argumentation de l'énoncé se fonde sur un topos issu de Y dont le conséquent est //..., moins R//, et ce, quel que soit le sens de l'orientation de l'énoncé sans « trop ».

Ainsi, pour interpréter un énoncé de la phrase

(7) « Il est resté trop au lit pour être au net »,

il est nécessaire de trouver, dans la situation, le moyen d'envisager que l'on puisse appliquer le topos

//plus on reste au lit, moins on est au net//,

et ce, quelle que soit l'interprétation que l'on décidera d'attribuer à « être au net ».

Cette description prédit un phénomène concernant les adjectifs euphoriques :

Trop adj-euphorique {pour R} devrait convoquer un topos négatif en R, alors que l'euphoricité de l'adjectif devrait garantir qu'aucun topos issu de cet adjectif ne peut être négatif en R : ce qui devrait

- rendre bizarres les énoncés des phrases contenant la séquence *trop adj-euphorique pour R* ;
- rendre bizarres ceux des phrases contenant la séquence *trop adj-euphorique* (sans spécification du R) lorsque le contexte ou la

situation indiquent que le R implicite est le domaine d'évaluation suggéré par l'adjectif lui-même ;

- rendre possible les énoncés des phrases contenant la séquence *trop adj-euphorique* (sans spécification du R) lorsque le contexte ou la situation indiquent que le R implicite est différent du domaine d'évaluation suggéré par l'adjectif lui-même.

Et c'est effectivement ce qui se passe... On le vérifiera en analysant les exemples suivants :

- (8) ? Paul est trop honnête pour qu'on lui fasse confiance
- (9) ? Paul est trop honnête (utilisé pour signifier ou justifier un refus de l'embaucher)
- (10) Paul est trop honnête pour faire carrière au CNRS

Les phrases (8) et (9) ne peuvent être énoncées que de manière paradoxale ou provocatrice : le complément en « pour », explicite ou implicite, relève du domaine d'évaluation dans lequel « honnête » est euphorique. En revanche, (10) est tout à fait acceptable (même si on ne peut pas en dire autant de l'état de chose qu'elle décrit...) : son complément en « pour » ne relève pas du domaine dans lequel « honnête » est euphorique. Son effet rhétorique (le jugement négatif sur les procédures d'évaluation du personnel du CNRS) est dû au fait qu'il est nécessaire, pour interpréter (10), d'admettre que son complément en « pour » va dans le sens opposé à celui de l'évaluation suggérée par « honnête ».

On remarquera qu'un cas particulier du cas de figure illustré par (10) est l'inversion pure et simple du domaine d'évaluation de l'adjectif euphorique : la phrase (11) est interprétable d'une manière analogue à (10), même si elle ne produit pas le même genre d'effets rhétoriques.

- (11) Paul est trop honnête pour qu'on ne lui fasse pas confiance

4.3. Pour rendre compte de notre problème initial

L'explication qui s'impose alors, pour comprendre l'impossibilité des prétendus équivalents de « beaucoup trop » dans certaines langues, est la suivante :

En italien et en espagnol, la description de « molto » et de « mucho » impose que le topos évoqué par le segment modifié soit de la forme //...*, plus R*//, alors qu'en français, en anglais et en allemand la description de « beaucoup », « much » et « viel » n'impose pas une telle contrainte.

Si cette hypothèse, qui doit être examinée plus attentivement, s'avère exacte, on comprend facilement pourquoi « mucho demasiado » et « molto troppo » semblent ridicules aux locuteurs natifs. Il reste à

expliquer en détail pourquoi « esagerare molto » et « muy mucho » sont possibles, mais on entrevoit déjà le mécanisme d'une telle explication.

Éléments bibliographiques

- ANSCOMBRE Jean-Claude et Oswald Ducrot. (1983). *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles, Mardaga.
- BAKHTINE / Voloshinov. (1929/1977). Voir Voloshinov, V.N. (1929).
- BRUXELLES, Sylvie, DUCROT, Oswald, RACCAH, Pierre-Yves (1995). *Argumentation and the lexical topical fields*. *Journal of Pragmatics*, 24:1/2, 99-114.
- CAREL, Marion. (1995). *Trop: argumentation interne, argumentation externe et positivité*. In Jean-Claude ANSCOMBRE (ed.), *Théorie des Topoi*, KIMÉ, chapitre 6, pp. 177-211.
- CAREL, Marion et DUCROT, Oswald (1999) : "Le problème du paradoxe dans une sémantique argumentative", *Langue française* 123, pp. 6-26.
- DUCROT, Oswald.
 (1980). *Les Echelles argumentatives*, Paris, Ed. de Minuit.
 (1996). *Slovenian Lectures / Conférences slovènes*. ISH, Ljubljana. (Texte français accompagné d'une traduction anglaise par Sebastian McEvoy).
- FORGET, Danielle. (2003). "Les nouveaux paradigmes de l'identité et la littérature migrante au Québec". In Pierre Ouellet (ed.), *Le Soi et l'Autre. L'énonciation de l'identité dans les contextes interculturels*, Presses de l'Université Laval.
- RACCAH, Pierre-Yves.
 (1990). *Signification, sens et connaissance: une approche topique*. *Cahiers de Linguistique Française*, 11, 179-198.
 (1995). *Argumentation and knowledge: from words to terms*. In *Incommensurability and translation* (eds.: Rossini, Sandri et Scazzieri), Cheltenham (UK), Elgar, 1998
 (1998). *L'argumentation sans la preuve : prendre son biais dans la langue*. *Cognition et Interaction* vol.2, n° 1-2
 (2002). *Lexique et idéologie : les points de vue qui s'expriment avant qu'on ait parlé*. In Carel, Marion (ed.), *Les facettes du dire : Hommage à Oswald Ducrot*. Paris, Kimé.
 (2005) *What is an empirical theory of linguistic meaning a theory of?* In Zygmunt FRAJZYNGIER et al. (eds.). *Diversity and Language Theory Studies in Language Companion Series*, John Benjamins.
- REDDY, Michael J (1979). *The conduit metaphor - A case of frame conflict in our language about language*. In Ortony, Andrew: *Metaphor and thought*. Cambridge University Press, pp. 284-324.
- VOLOSHINOV, Valentin Nikolaevich.

- (1929). Марксизм и философия языка [Le marxisme et la philosophie du langage], Leningrad : Priboj. 2ème édition : 1930. Traduction française, sous le nom de Mikhail Bakhtine (V.N. Vo-lochinov) : Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode so-ciologique en linguistique, Paris : Ed. de Minuit, 1977.